

### Délivrance d'une fiche médicale de conducteur

**Vous avez besoin d'une fiche médicale de conducteur en complément de votre carte professionnelle, pour l'exercice des professions suivantes : taxi, VTC, ambulance, ramassage scolaire, transport public de personne.**

#### Liste des pièces à fournir

- 1 photocopie de votre permis de conduire en cours de validité
- 1 photocopie d'une pièce d'identité recto verso en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour)
- l'avis médical d'un médecin agréé attestant votre aptitude médicale (validité de moins de 2 ans) : prévoir le **cerfa 14880\*02** bleu « permis de conduire - avis médical » et la **notice explicative cerfa 51676#02** correspondante pour votre visite.
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois. (dernier avis d'imposition ou de non imposition, facture EDF/GDF, facture de téléphone, quittance de loyer ou titre de propriété, quittance assurance habitation) ou une attestation d'hébergement pour les personnes hébergées accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Votre ancienne fiche médicale conducteur si vous en possédez déjà une pour mise à jour
- 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à vos noms et adresse.

#### A quel service transmettre votre demande

**Vous devez envoyer votre demande complète à la préfecture :**

Bureau des élections et de la réglementation, place Louis Lacrocq, 23000 Gueret.

Sous réserve de complétude de votre demande, votre fiche vous sera expédiée à votre domicile.

*Nota :*

*1/ les demandes de délivrance de fiche médicale ne peuvent pas être réalisées de manière dématérialisée.*

*2/ Si vous souhaitez renouveler votre permis de conduire, suivez la procédure de renouvellement précisée sur le site internet de la préfecture ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr), rubrique permis de conduire, contrôle médical)*